

Un week-end très blues

> En page 2

THI

Le journal

LE RÉPUBLICAIN LORRAIN

de Thionville-Hayange

Jeudi 5 Juillet 2012

www.republicain-lorrain.fr

Ecole : le sort de Fixem en suspens



La mairie de Fixem ne sait toujours pas où seront scolarisés les enfants de la maternelle à la rentrée. Le premier magistrat, Mme Dutta-Gupta, ne sait plus à quel saint se vouer. La solution de Cattenom était envisagée, mais cette option semble elle aussi compromise.

> En page 3

THIONVILLE

La braderie fait le plein



Entre soldes et braderie, c'était jour de foule hier au centre-ville thionvillois. Photo Julio PELAEZ

Des milliers de personnes hier au centre de Thionville pour dénicher l'affaire du jour. Sur un air d'été, les chalandes ne se sont pas fait prier, s'arrêtant sur quelques-uns des quatre cents stands installés en plein cœur de la ville. Beau temps aidant, une opération pleinement réussie pour laquelle l'Apecet, association des commerçants de Thionville, est pleinement rodée.

> En page 4

SERÉMANGE-ERZANGE

Champions de la prévention



"On n'est jamais si bien protégé que par soi-même" : la formule a fait mouche parmi les enfants. Photo RL

Les écoliers de Marcel-Pagnol peuvent agiter leur précieux sésame : CP et CE1 ont décroché leur permis piéton, tandis que CE2, CM1 et CM2 ont obtenu leur permis cycliste. Les trois cents enfants ne sont pas peu fiers, d'autant qu'ils pourront désormais faire la leçon à ceux qui voudraient prendre des libertés avec le Code de la route...

> En page 7

ENVIRONNEMENT

Abeilles sahariennes : leur survie passe par ici



Saïd Benassou est un fonctionnaire d'Etat marocain venu étudier la biométrie des abeilles à Guénange. Photo Julio PELAEZ

Le centre d'études techniques apicoles de Moselle participe à un important programme de sauvegarde de l'abeille saharienne dont l'espèce est menacée. Dans ce cadre, des stagiaires marocains se rendent à Guénange pour parfaire leurs connaissances et les appliquer de retour chez eux. En espérant que la seule abeille africaine non-agressive s'en sorte un jour.

> En page 3

YUTZ

Polémique autour de la cantine



Photo Philippe RIEDINGER

> En page 5

FAMECK

Mots comptent double

> En page 6

HAYANGE

Séquence émotion pour Hubert Ditsch

> En page 8

VOLSTROFF

Les Arlequins maîtres du kabuki



Photo RL

> En page 11

GUÉNANGE

Petits athlètes en force



Photo RL

> En page 12

Le Républicain Lorrain PAR **PORTAGE À DOMICILE**
UN PLAISIR AU QUOTIDIEN !

Découvrez nos offres d'abonnement sur www.republicain-lorrain.fr

Renseignements au **03 87 34 18 44**
ou par mail : LRLCLIENTS@republicain-lorrain.fr

Auchan SEMÉCOURT par tous les temps j'y COURS

A partir du 5 juillet 2012

10% DE REMISE* SUPPLÉMENTAIRE !
sur TOUS les vêtements et chaussures déjà soldés

2ème DEMARQUE
SOLDES AUCHAN

*SUR ARTICLES SIGNALÉS EN MAGASIN ET DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

Auchan
Vivons mieux. Vivons moins cher.

JUSTICE tribunal correctionnel

Délit de fuite en récidive : 6 mois ferme

Le 22 juin, Mustapha Guenaini a décidé d'aller s'acheter une voiture en Allemagne. Sa sœur habite Trèves et il assure au président du tribunal qu'il détient une affaire pour 1 500 €. Le voyage aller, se fait par voie ferrée, le retour au volant de son acquisition. Le problème ? Le Messin de 30 ans n'a pas prévu d'assurer le véhicule, il a fumé du cannabis et, quand les forces de police lui demandent de se ranger sur le côté lorsqu'il arrive à Knutange, il refuse. « Ce n'est pas la première fois », gronde le président du tribunal Marc Hechler, qui lui rappelle ses nombreuses condamnations, la plupart pour des motifs identiques : circulation sans assurance, refus d'obtempérer et violence. Le prévenu endosse alors l'habit de victime, évoque un divorce particulièrement difficile, qui explique la prise de cannabis.

Clara Ziegler, substitut du procureur ne se laissera pas gagner par l'empathie. « On vous juge pour cinq infractions qui se sont produites le 22 juin entre Knutange et Mondelange : refus d'obtempérer en récidive, délit de fuite après accident, conduite sous l'empire de stupefiant et détention de cannabis. Faut-il attendre qu'une petite fille soit renversée ? » La représentante du parquet estime que le récidiviste a suffisamment été prévenu et demande au tribunal d'entrer en voie de condamnation. Ce dernier suivra ses réquisitions et condamnera Mustapha Guenaini à six mois de prison ferme, 300 € d'amende, l'annulation du permis de conduire avec interdiction de le repasser dans un délai de douze mois et confiscation du véhicule.

A. R.-P.

Harcelé ou compagnon violent ?

L'histoire de ce résident du foyer Amlé est complexe. Une jeune femme de 31 ans l'accuse de l'avoir violé et menacé de mort. Lui, face au président du tribunal correctionnel de Thionville ne tout en bloc. Pourtant son casier judiciaire laisse entrevoir le profil d'un homme violent. Mais ce soir du 21 juin à Florange, que s'est-il passé au juste ? La victime, une personne vulnérable, se rend dans sa chambre. Il est tard, elle demeure également en foyer, a demandé une autorisation de sortie pour la nuit. « Je savais qu'elle ne pouvait pas rejoindre sa chambre, c'est pourquoi j'ai accepté qu'elle dorme chez moi. Sinon elle allait dormir dans la rue », répond-il aux questions du président Hechler. Le lendemain matin il explique qu'il a pressé de quitter l'endroit, la

raccourçant jusqu'à la porte en lui empoignant le bras. « C'est tout ». Des gifles, des coups sur les joues, sur les lèvres, le nie. Du certificat médical qui corrobore les hématomes au visage, il ne toujours. « Elle fait des crises d'épilepsie, elle tombe tout le temps, elle peut se faire mal. Si je l'avais frappée, elle serait à l'hôpital, s'énervé le prévenu. En plus, dans une chambre du foyer tout le monde aurait entendu ses cris. » Pour sa défense Me Borella, s'étonne qu'une enquête de voisinage n'ait pas été ordonnée. « Ce dossier ne tient que sur les déclarations de la dame, vous ne pouvez donc pas entrer en voie de condamnation ». Effectivement, le tribunal a prononcé la relaxe, au bénéfice du doute.

A. R.-P.

FAITS DIVERS

a 30

Perte de contrôle sans blessé

Les autoroutes sont bien chargées en cette saison estivale et les risques d'accidents multipliés. Hier dans le milieu de la matinée, un chauffeur hollandais équipé d'une caravane a perdu le contrôle de son véhicule, sur l'A30, dans le sens Longwy-Metz, à hauteur de l'aire du Bois des Tillots. Les sapeurs-pompiers de Hayange assistés des CRS du peloton autoroutier, ont procédé à la sécurisation des lieux. Pas de blessé à déplorer, ni de bouchon occasionné par cet accident.

MENUISERIE COLLIN Fabricant - installation par nos soins
Ouvert les 7 et 21 juillet
600 m² d'exposition
Portes d'entrée et d'intérieur
Fenêtres (bois et mixte bois/aluminium)
Volets battants et roulants.
Tél. 03 87 61 19 56 - Zac Euromoselle sud - SEMÉCOURT

RENCONTRE thionville gao

Les horreurs du Mali décrites à Thionville



Hier, avec le comité de jumelage Thionville-Gao, le maire a rencontré son homologue de Gao, Sadou Diallo, pour longuement s'entretenir sur la douloureuse situation du Mali.

Horrible contraste, hier. Thionville et sa foule joyeuse cherchant sous le soleil la bonne affaire à la braderie... tandis qu'à la mairie, Sadou Diallo, le maire de Gao, au Mali, et Malick Ibrahim, avocat, dépeignaient les horreurs subies par la population malienne. On connaît les profonds liens qui unissent Thionville à Gao, grâce au Comité de jumelage mis en place depuis plus de vingt ans maintenant.

Une grande partie de l'après-midi, après un accueil chargé de respect du maire de Thionville, Bertrand Mertz, et du sous-préfet, François Marzotati, les deux hommes ont, comme ils le disent eux-mêmes, lancé « leur cri du cœur », demandant à la France, leur ancienne colonie, de « mutualiser les efforts des mondes civilisés pour une intervention rapide sous peine de voir le Mali s'embourber dans une situation aussi inextricable, sinon plus, que l'Afghanistan ». Pour eux, il ne s'agit nullement d'un problème ethnique, comme souvent cela est relayé, encore moins d'une question religieuse, mais bel et bien, d'un objectif terroriste. « La population est sous le joug d'Al Qaïda », alertent-ils.

En pages Informations générales

ENVIRONNEMENT

L'abeille saharienne joue sa survie à Guénange

Depuis 2009, le Cetam de Guénange participe à un programme de sauvegarde de l'abeille saharienne. Des stagiaires marocains viennent de séjourner en Moselle pour poursuivre les actions sur place, dans le Haut Atlas.

Deux salariés et un directeur de laboratoire : le Centre d'études techniques apicoles de Moselle (Cetam) n'est pas une grosse structure mais, depuis Guénange, il fournit des analyses pour le monde entier. Et participe à un programme de sauvegarde de l'abeille saharienne (*apis mellifera*).

Le programme

Financée par la Fondation de France, cette action a démarré en 2009. L'objet : sauver l'abeille du Sahara menacée de disparition. Plusieurs causes à cela : l'usage d'insecticides pour lutter contre les criquets, la sécheresse sévère depuis les années 80 et les croisements avec deux autres races abeilles, la tellienne et la major, pour lesquelles les apiculteurs locaux pratiquent la transhumance.

Or les études laissent penser que l'*apis mellifera* serait arrivée « quand le Sahara était encore vert », explique Paul Schweitzer, directeur de labo du Cetam. La désertification d'un côté, le Haut Atlas de l'autre, ont ensuite créé des barrières naturelles, isolant l'abeille de ses autres congénères. « C'est une race reconnue dans le monde entier par les généticiens comme très importante », complète Saïd Benassou, directeur du Centre de mise en valeur agricole de Kelaa



En 2010, le directeur de laboratoire du Cetam s'est rendu au Maroc pour former de jeunes apiculteurs. Photo DR

Mgouna, un village à 85 km de Ouarzazate (Maroc), elle est docile, économique et s'acclimatée à des températures allant de -10 à +50 °C.

La méthode

La première année, des prélèvements d'abeilles effectués au Maroc ont été envoyés à Guénange. « Sur une centaine d'abeilles issues d'une vingtaine

de colonies, on a trouvé deux colonies d'*apis mellifera* », indique Paul Schweitzer. Lequel s'est rendu dans la région de Skoura en 2010 avec un apiculteur de Sarreguemines pour animer une semaine de formation. Il s'agissait de relancer l'activité auprès de jeunes apiculteurs en palliant les lacunes de technicité et de matériel. Retournant sur place en 2011 après l'hivernage, les deux Mosellans ont

constaté que de nombreuses colonies étaient faibles. Il fallait en remonter d'autres et compléter la formation. Voilà pourquoi, cette fois, ce sont des Marocains qui sont venus en France. Arrivés à la mi-juin, ils sont repartis le 5 juillet. Deux d'entre eux se sont formés sur des ruchers à Saint-Avold, un à Sierck-les-Bains, un autre à Apach. Quant à Saïd Benassou, il est resté à Guénange afin d'apprendre les tech-

cetam

« On est le seul labo indépendant du négoce »



Photo Julio PELAEZ

niques de biométrie utiles à la reconnaissance de la pureté des colonies.

Et après ?

Saïd Benassou comme Paul Schweitzer considèrent qu'au Maroc, la prise de conscience arrive doucement. Elle est nécessaire au plus haut niveau pour sauver l'abeille saharienne : « Pour conserver une souche, il faut avoir une zone que l'on peut isoler. » La barrière naturelle du Sahara ne suffit pas, il faudra que le gouvernement interdise la transhumance. Ce qui pourrait arriver, pourquoi pas, dans le cadre du programme Maroc Vert.

En tout cas, l'activité apicole dans la région aura été profondément modifiée depuis ce programme. Ainsi, la fédération nationale des apiculteurs marocains a vu le jour en 2010. Quant aux Algériens, leur propre fédération s'est rattachée au programme via une convention, car ils sont tout autant concernés pour leur partie saharienne.

La semaine prochaine, de nouveaux stagiaires viendront à Guénange, cette fois originaires de Rabbah. Le Cetam leur apprendra à analyser le miel et « ils réfléchiront même à monter un laboratoire », complète Paul Schweitzer. Voilà qui serait inédit.

E. de R.

Le miel, une douceur et une médecine

L'apiculture est une activité importante au Maroc, le miel étant utilisé à la fois pour la cuisine et la médecine locale. Une partie est également destinée à l'exportation. L'*apis mellifera* ou abeille saharienne est une exception : « Toutes les abeilles africaines sont agressives », explique Paul Schweitzer, car elles ont plus de prédateurs qu'ailleurs, sauf l'abeille saharienne. » Très douce, elle peut se travailler presque sans protection. Adaptée aux zones arides, elle en valorise tous les potentiels floraux. « Il existe 360 espèces de fleurs dont beaucoup sont endémiques », annonce Saïd Benassou. Une diversité étonnante pour un paysage désertique et que l'on ne retrouve

plus dans les campagnes européennes, dédiées à la monoculture et gavées de produits phytosanitaires.

Le Maroc cultive donc des sortes très variées de miels comme le miel de thym, le miel de jujubier ou de caroubier.

Les deux autres races d'abeilles marocaines sont l'abeille tellienne, noire et au caractère agressif. On la trouve de l'autre côté de la barrière du Haut Atlas. Au nord vit l'abeille major, proche de la tellienne en couleur et caractère. Leurs propriétaires apiculteurs les font transhumer pour varier la production de miel. Or, il est impossible de contrôler la fécondation chez les abeilles.



Paul Schweitzer et Saïd Benassou travaillent ensemble à la sauvegarde de l'abeille saharienne. Photo Julio PELAEZ

ENSEIGNEMENT

L'imbroglie fixemois

La situation de l'école de Fixem est loin d'être fixée. Les solutions envisagées par le maire, Marie-Marthe Dutta Gupta s'annulent au gré des heures. Et les bonnes relations de voisinages communales s'écornent peu à peu.

Décidément, rien ne va plus dans le dossier de l'école de Fixem. Et le maire Marie-Marthe Dutta Gupta ne sait plus comment sortir d'un tel imbroglie (lire nos éditions précédentes). Si la situation découle probablement du bon sentiment de maintenir l'école du village, le capharnaüm qui en résulte à quelques heures des vacances scolaires semble être le résultat d'une volonté d'agir trop vite. « La décision était de regrouper toutes les classes sur Gavisse, justifie le maire de Fixem. Nous n'avions pas été prévenus de cette stratégie. On avait le cou-teau sous la gorge ». Le sentiment de trahison rongé les sangs de Marie-Marthe Dutta Gupta. « une école qui ferme ne rouvre plus », rage-t-elle encore, elle qui répète à souhait que sa motivation essentielle « a toujours été l'école ». Sa sortie du RPI était justifiée par la possibilité d'ouvrir deux classes dans son village.

Oui mais à quel prix ? Sortis du RPI, les élus fixemois sollicitent l'Inspection académique pour l'ouverture d'une seconde classe.

Refus catégoriques

Les effectifs ne suffisent pas, le directeur académique refuse l'ouverture de poste. Le maire ne décolère pas et se retrouve dans une situation confuse. Parallèlement, les murmures



Pour l'heure, la mairie de Fixem ne sait toujours pas où seront scolarisés les enfants de maternelle à la rentrée. Les élus envisagent peut-être d'attendre le comptage de la rentrée. Photo archives Pierre HECKLER

des parents s'élèvent dans le village. Il y a ceux qui ont suivi le maire, et ceux qui ont préféré poursuivre la scolarité des enfants à Gavisse. Les uns accusent les autres. Sans agressivité, certes, mais suffisamment pour provoquer des échanges assez vifs lors d'une réunion publique (lundi soir) et pour que d'aucuns décident « de ne plus se rendre à une seule réunion ou convocation de cette mairie ».

À Fixem, les élus se retrou-

vent dans une situation inextricable, se voyant dans l'obligation de reprendre le chemin du RPI. L'entente qui semble n'avoir jamais été à la franche rigolade s'est tendue au point que Jean-René Louvet, directeur académique, orchestre une réunion de conciliation en sous-préfecture. L'exercice s'avère particulièrement délicat. Dans la foulée, Marie-Marthe Dutta-Gupta sollicite la mairie de Cattenom pour accueillir les treize

enfants de maternelle. Encore une fois, elle semble aller trop vite en besogne et annonce dès lundi soir l'accord des élus cattenomois. « Le transport serait assuré par le bus de Beyren, c'est le même qu'avant le RPI. Le maire a accepté de partager le bus et nous le payons ».

Cattenom, oui ou non ?

L'adjoint au maire de Cattenom s'inscrit en faux. « J'ai dit que j'allais voir si c'était possible, et en discuter avec la directrice qui au final a refusé. Je n'ai pas confirmé. Et je reste sur ma position. »

« Je suis dans la situation où je dois prier à genoux auprès des communes de Gavisse et Cattenom parce qu'il me manque des enfants pour pouvoir ouvrir une deuxième classe. Moi, si on me laisse les enfants de Fixem, ceux qui n'ont pas de dérogations obligatoires, je ne demande rien à personne ». Dépitée, effondrée, elle ne regrette toutefois pas d'avoir quitté le RPI tout tôt. « L'école aurait fermé ».

Contacté hier soir, le directeur académique des services de l'Éducation nationale reconnaît le caractère particulièrement confus de cette situation. « Il y a de la place sur Cattenom », a-t-il toutefois affirmé, assurant que cette histoire serait réglée aujourd'hui. « L'IA pourrait avoir la correction de contacter la mairie de Cattenom », relève Bernard Zenner, arguant qu'il était facile « de refuser un poste et de ne pas assurer derrière ».

Décidément, le combat d'une équipe municipale de conserver son école a déclenché bien des tensions, bien des inimitiés. Et l'affaire ne semble pas encore réglée.

Anne RIMLINGER-PIGNON.

école maternelle

« Le RPI fonctionnait très bien »

Pourquoi l'Éducation nationale a-t-elle refusé l'ouverture de poste à Fixem ? « Parce que je n'ai pas de poste, a simplement répondu Jean-René Louvet. « Au départ, à partir du RPI j'aurais pu transférer un poste de Gavisse à Fixem, mais ça n'a pas pu se faire. » Le directeur académique des services de l'Éducation nationale justifie encore ce choix par une situation déjà très délicate sur l'ensemble du département. « Pour un traitement équitable des postes dans l'académie je ne pouvais pas me permettre de privilégier Fixem. D'autant plus, ajoute-t-il, que le RPI, Regroupement pédagogique intercommunal fonctionnait très bien. »

Berg refuse de payer le périscolaire

La nouvelle est tombée hier soir. La commune de Berg-sur-Moselle a décidé de ne plus payer la part communale des frais périscolaires pour les enfants de Fixem. Dans un courrier adressé aux familles concernées, Katia Genet-Maincion, la maire de Berg a expliqué que l'engagement de départ concernait trois enfants. « Les élus ont refusé de payer pour les dix inscrits, ce qui présente un budget considérable que notre commune ne peut supporter. [...] Cette somme devra être payée soit par votre commune de résidence, soit par vous-même ».